

UN ACCIDENT ?

• Appelez Mondial Assistance si votre véhicule est non roulant.



- Votre véhicule sera remorqué jusqu'au garage agréé le plus proche et bénéficiez du service e-dépannage.
- Vous êtes géolocalisé grâce à votre smartphone et informé en temps réel, par SMS, de l'horaire d'arrivée de la dépanneuse.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACTEZ-LE

02 31 50 35 50

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

ou sur **WWW.aspbtp.fr**

Les offres et prestations décrites dans ce document sont soumises à conditions.
Conditions et limites des garanties disponibles auprès de vos conseillers.

Contrat distribué par ASPBTP, mutuelle soumise aux dispositions du livre II
du Code de la mutualité - Siren n° 780 716 197.

Maison du Bâtiment - 6 rue Saint-Nicolas - CS 85047 - 14050 CAEN Cedex 4. Sous la
marque Assurances Mutuelles des Régions, marque appartenant à Théléme assurances.

Théléme assurances, assureur du contrat, société d'assurance mutuelle
à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances
Siren n° 085 580 488. Siège Social : Le Croc - 45430 CHÉCY Cedex.

Autorité de contrôle : ACPR - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09

ASPBTP

Maison du Bâtiment

6 rue Saint-Nicolas - CS 85 047 - 14050 CAEN Cedex 4

Tel. 02 31 50 35 50 • Fax 02 31 50 35 45 • aspbtp@aspbtp.fr

www.aspbtp.fr

AUTO



**ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ
AVEC L'ASSURANCE AUTO
QUI VOUS RESSEMBLE**



*Bris de glace, vol, tempête...
Assurez votre véhicule
en toute sérénité !*

ASP 
BTP
**mutuelle
santé**



**Assurances
Mutuelles
des Régions**



4 Formules au choix pour couvrir votre véhicule

En fonction de votre véhicule et de l'utilisation que vous en faites, vous avez accès à une gamme d'assurances adaptables à vos besoins pour protéger l'essentiel.

Tout véhicule a son importance !

	- FORMULES -			
	1	2	3	4
Responsabilité civile	✓	✓	✓	✓
Défense pénale et recours suite à accident	✓	✓	✓	✓
 Protection du conducteur (jusqu'à 600 000 €)	✓	✓	✓	Remplacée par PPC+ sans franchise
 Assistance 0 ou 25 Km et prêt d'un véhicule de remplacement	✓	✓	✓	0 Km
Bris de glaces / catastrophes naturelles	OPTION	✓	✓	✓
Incendie et vol		✓	✓	✓
Tempêtes et grêle		✓	✓	✓
Dommages tous accidents			✓	✓
Mobilité (prêt d'un véhicule de remplacement identique jusqu'à 30 jours)	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION
PPC + (1 200 000 €)	OPTION	OPTION	OPTION	✓
Indemnité + (36 mois)			OPTION	✓
Indemnité + (48 mois)			OPTION	OPTION
Contenu		OPTION	OPTION	1 000 € au-delà option

Toutes nos formules incluent la protection du conducteur.

Jusqu'à 15% de réduction si vous êtes titulaire d'un bonus de 0,50 sans sinistre responsable depuis 3 ans.

20% de réduction de franchise par année sans sinistre*. Soit 0€ de franchise au bout de 5 ans (tous les conducteurs en bénéficient).

* Pour les détails et conditions nous consulter.



DES SERVICES D'ASSISTANCE COMPLETS POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

> ASSISTANCE 7 J/7 ET 24 H/24



Sur la route ou devant chez vous (si l'option assistance 0 km a été souscrite), pour vous et vos passagers, l'assistance gère le rapatriement en cas de blessures, le dépannage du véhicule, le remorquage et le prêt d'un véhicule de remplacement.

> SERVICES RAPIDES ET EFFICACES



Suite à un sinistre vous avez la possibilité de choisir le réparateur que vous souhaitez. Vous avez aussi accès à notre réseau composé de 1500 professionnels agréés, celui-ci vous permet de profiter de différents avantages :

- Réparations garanties
- Contrôle sécurité de votre véhicule (éclairage, pneumatiques, niveaux des liquides),
- Nettoyage de votre véhicule,
- Prêt gratuit d'un véhicule pendant tout le temps des réparations.

> SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES



Notre service d'expertise à distance vous évite un déplacement. Le garagiste et l'expert communiquent par mail ce qui vous garantit une prise en charge rapide et efficace.

> COVOITURAGE



Le covoiturage, pratique économique et écologique, est un mode de transport alternatif de plus en plus répandu. Alors mieux vaut être bien assuré ! Le conducteur et les passagers dans le véhicule sont couverts.

> DES AVANTAGES SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES



Penser à la planète a du bon !

Une réduction de 15% sur l'assurance de véhicules électriques et hybrides